



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 20128

Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation que connaît actuellement le centre d'essais aéronautiques de Toulouse, qui subit des réductions de crédits et, de ce fait, des diminutions de fonctionnement et d'effectifs. Cette situation inquiète le personnel de cet établissement sur les répercussions économiques et sociales qu'entraîneront ces diminutions de crédits. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour assurer le maintien des effectifs et de la charge de travail au centre d'essais aéronautiques de Toulouse.

Texte de la réponse

Le centre d'essais aéronautiques de Toulouse (CEAT) participe, comme tous les établissements de la direction des centres d'expertise et d'essais (DCE), à l'effort de réduction de ses coûts d'intervention entrepris par la direction générale pour l'armement, en cohérence avec l'évolution du budget d'équipement des forces armées. Dans cette optique, le ministre de la défense a fixé entre 645 et 675 personnes l'effectif du CEAT en 2002, soit environ 20 % en dessous de l'effectif actuel. Dans le cadre de la démarche stratégique de la DCE, un travail important a été engagé depuis dix-huit mois pour clarifier les missions du centre, rationaliser ses activités, tant avec les autres centres de la direction qu'avec les organismes sous tutelle de l'Etat. L'objectif est de concentrer les ressources humaines et les investissements du CEAT sur les domaines indispensables à la défense nationale, ou pour lesquels il dispose de compétences et de moyens d'essais lui permettant de conserver une position de premier plan en Europe. La réduction des coûts passe également par le regroupement sur un seul site des infrastructures actuellement dispersées, opération dont une première phase sera achevée à l'été 2000. Dans un contexte de plus en plus marqué par la concurrence, d'une part entre centres européens pour les essais des programmes d'armement en coopération et, d'autre part, à l'échelle mondiale pour les essais de certification des grands programmes aéronautiques civils auxquels le CEAT consacre le quart de son activité, le renforcement de ses pôles d'excellence et l'amélioration de sa compétitivité sont les voies retenues pour obtenir un plan de charge en rapport avec son potentiel.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20128

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5492

Réponse publiée le : 7 décembre 1998, page 6691